



Type de visas après la transcription

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **01:40**

bonjour pourriez vous m'aider je suis perdu sur type de visas après que ma demande de transcription a été acceptée et on a obtenu le livret famille quelqu'un a passé par cette étape et sa marche?
et comment je remplis mon formulaire pour obtenir la plus longue durée possible en France
merci d'avance pour vos réponses *

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **02:00**

Bonjour,

le visa demandé est [s]le visa long séjour[/s] excepté pour les ressortissants algériens qui peuvent demander un visa court séjour.

La délivrance du visa est de droit à compter de la transcription.

Par la suite vous pourrez demander la carte de séjour "vie privée et familiale" d'une durée de un an renouvelable.

Restant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **02:15**

bonsoir d'après ce que tu me dis je dois faire une visa long séjour après je demande une carte de séjour

merci beaucoup

est-ce que tu as déjà vérifié si la demande de visa long séjour est possible et son coût avec lui

et combien de pourcentage de réussite de cette demande

merci beaucoup

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 02:24**

Bonsoir

si votre transcription a été effectuée et que vous avez reçu votre livret de famille la délivrance du visa long séjour est de droit.

En résumé rendez-vous au consulat pour obtenir le formulaire de demande de visa long séjour. Remplissez-le, fournissez les pièces justificatives et déposez-le au consulat. Ensuite il suffit de patienter un peu et vous aurez le sésame pour venir en France.

Je pourrai alors vous souhaiter [fluo] la bienvenue en France!!![/fluo]

Restant à votre disposition

Par **aminouche**, le **06/03/2008 à 02:44**

merci beaucoup pour ta réponse ça me fait vraiment plaisir

la dernière question

c'est quoi le dossier de dossier ça ne peut pas être erroné parce que je vais le payer chère si j'ai une erreur merci infiniment ça fait plaisir de parler avec des gens comme toi

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 02:52**

Bonsoir,

Voici le lien vous présentant le formulaire de demande de visa long séjour (faire un copier/coller) :

<http://www.onlineformapro.com/espaces/entreprise/formulai/contrats/visalong.pdf>

De plus vous êtes exonéré du paiement du visa.

Rendez-vous au consulat ils vous aideront et puis n'oubliez pas votre conjoint.

Restant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **02:55**

et c quoi le dossier joindre genr les papier kil fau être prisén sur tt les orégineau de ma femme
je peu savoir c quoi
je méscuse vraimen vraimen si je vou dérange
merci boucou

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **03:03**

Tout dépend du pays dont vous êtes ressortissant.

Mais je ne comprends pas pourquoi vous ne vous rendez pas au consulat ils vous indiqueront la marche à suivre...

En général il faut un photocopie des pages 1 à 5 et des visas entrant et sortant de l'espace schengen du passeport, 3 photocopies d'identité et photocopie du livret de famille.

Il faudra vous présenter avec les originaux en votre possession.

Mais bon mieux vaut vous rendre au consulat les pièces peuvent variés d'un pays à l'autre. Ils ne vont pas vous manger vous savez...

Restant à votre disposition

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **03:06**

hahaha non c qpa ketion ki von me mangé mais jaimrai bien le savoir a kelkin kki a déjà léxpérience et un connaisseur dan se domaine et je sui dalgerie

en conclusion je vous souhaite tt se ki é bon dan ta vie merci boucou boucou g apri boucoup de chose grace a toi merci boucou et ta résen pour cette démarche il fau mieu adressé directe a consulat merci boucou et bonnuit a la prochaine nchalah

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **03:18**

Bonsoir

Si vous êtes ressortissant [fluo]algérien il vous faut demander un visa court séjour[fluo]

Bonne chance et comme je le dis toujours ...restant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **16:25**

bonjour merci bq alors il me faut une visa de courte séjour après je demande carte de séjour
ke dieu soi avec mon couple
merci boucou

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **21:32**

avec plaisir!!

Bonne continuation

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **14:19**

bonjour citoyenalpha, moi je viens d'avoir ma transcription.
Mon mari est en algérie et on souhaite aller à vienne en septembre CHALLAH.
quel genre de demande de visa il doit faire ? et de combien dure le visa? 3mois ou 6mois? merci

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008** à **15:40**

Bonjour,

Votre mari doit demander [fluo]un visa court séjour [/fluo]auprès du consulat de France en Algérie.

Si vous avez obtenu la transcription de votre mariage son visa devrait être disponible dans les deux mois.

Passé ce délai vous pourrez saisir la commission des recours qui doit vous faire parvenir sa réponse dans les deux également.

Restant à votre disposition.

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **15:48**

ok merci , et la durée du visa est de combien? car si elle est seulement de 3 mois , il vaut mieux attendre avant de la faire car on souhaite rentrer début septembre.

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008** à **16:56**

Bonjour

le visa de court séjour n'est valable que 3 mois.

Il appartiendra à votre mari de faire une demande de carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale" auprès de la préfecture dont vous dépendez avant l'expiration du délai.

Restant à votre disposition.

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **17:09**

pourquoi ne peu t'il pas faire une demande de visa de 6 mois? merci

Par **Farida 6478**, le **25/03/2008** à **11:39**

Bonjour

je suis une femme algérienne qui a épousée un Français en algérie sans faire le ccm et publication des bons ,car nous nous sommes pas informé par ces nouvelles lois ,bon mnt on a envoyé le dossier de transcription ,mon mari a etait convoqué pour audition et il a deja fait et moi j'attend mais d'ici le mois de juin que je trouve que ce delai est tres loin surtout on attend deja plus de 6 mois ,

ma question est ce qu'il peuvent nous refuser la transcription du livret de famille pour que je puisse après faire mon visa et rejoindre mon mari
svp repondez moi !!!